

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE JEUDI 17 FÉVRIER 2022 À 14 H PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Ariane Provost, membre désigné — conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Edna Synnott, membre désigné du Comité des usagers (CU)
Dre Martine Larocque, membre désigné — conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Dr Michel Garcia, membre désigné — département régional de médecine générale (DRMG)

SONT ABSENTS :

- M^{mes} Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
- M. Philippe Berger, membre indépendant - observateur fondations

SONT INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe, directrice des soins infirmiers et directrice de la vaccination
Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels
Ann Soucy, directrice des services multidisciplinaires et directrice des ressources informationnelles par intérim
- MM. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Harris Cloutier, directeur des services techniques
Dr Yv Bonnier-Viger, directeur régional de santé publique
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Richard Loiselle, président, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 14 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-14-21/22-98

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :
- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation et suivi des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2021
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2022
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022

4. Présidence-direction générale — Gouvernance
 - 4.1 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie
 - 4.2 Résolution de décentralisation de la MRC HG
 - 4.3 Contrat de l'urgence et des soins intensifs de SADM
 - 4.4 Intérêt des municipalités pour les Maisons des Aînés
 - 4.5 État de situation de la vaccination
 - 4.6 Motion de félicitation et de remerciements
 - 4.7 État de situation épidémiologique
 5. Rapport des comités
 - 5.1 Comité de vérification
 - 5.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 5.3 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.4 Comité de ressources humaines
 - 5.5 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
 - 5.6 Comité des Fondations
 6. Information
 - 6.1 Information du président
 - 6.2 Information de la présidente-directrice générale
- Période de questions réservée au public
7. Direction des services techniques
 - 7.1 Demande de permis Maison des Aînés de Rivière-au-Renard
 - 7.2 Demande de permis Aire ouverte de Gaspé
 - 7.3 Conformité des permis du CISSS de la Gaspésie
 - 7.4 Plan triennal 2022-2025
 8. Direction des services professionnels
 - 8.1 Décision pour des demandes de nominations (statuts et privilèges) ou modifications de nominations pour des médecins, pharmaciens ou dentistes membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie.
Démission à entériner pour des médecins de famille et spécialistes membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie.
 - 8.2 Chefferie du département de médecine spécialisée
 - 8.3 Règles de gestion des postes en spécialité
 - 8.4 Listes d'attente en spécialité
 - 8.5 Rapport des gardes en établissement
 9. Direction des ressources financières
 - 9.1 Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2022-2023
 - 9.2 Rapport trimestriel AS-617
 10. Présidence-direction générale adjointe
 - 10.1 Renouvellement du contrat de Mme Andréa Houle à titre de sage-femme
 - 10.2 Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif
 11. Direction des ressources informationnelles
 - 11.1 État de situation sur les 15 mesures de sécurité minimales de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022
 12. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
 - 12.1 Comité de sélection — poste de directrice ou directeur des Programmes jeunesse
 13. Autres points :
 - 13.1 _____
 - 13.2 _____
 14. Prochaine rencontre
 15. Évaluation de la rencontre
 16. Levée de la réunion

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2021

CA-CISSSG-14-21/22-99

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 est approuvé avec les modifications suivantes. Les modifications portent sur la résolution du point 9.4, soit la composition du comité de sélection pour les postes de DRI et de DQEPE. Tout d'abord, M. Jean-Pierre Collette ne fait pas partie des comités de sélection. Ensuite, pour le comité de sélection du poste de DRI, Mme Duguay sera remplacée par Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels.

En suivi au point 7.3 du procès-verbal, soit les prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2022, Mme Duguay mentionne que malgré l'excellence des candidatures soumises, aucune n'a été retenue.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022

CA-CISSSG-14-21/22-100

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2022 est approuvé tel que présenté. Aucun point ne nécessite un suivi.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

CA-CISSSG-14-21/22-101

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé tel que présenté. Mme Duguay mentionne que M. Francis Boudreau débutera avec nous comme prévu, le 21 février prochain.

4. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE — GOUVERNANCE

4.1 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Duguay, présidente-directrice générale à présenter ce point.

Mme Duguay mentionne que c'est dans un souci de continuité que l'on propose que la Direction des services professionnels relève de la PDG et que l'on propose la modification sur l'organigramme. Dre Guilbeault, directrice des services professionnels, ajoute que cela permettra des liens de communication directs et des décisions concertées, en cohérence avec le fait que le CMDP relève du conseil d'administration.

CA-CISSSG-14-21/22-102

CONSIDÉRANT le nécessaire équilibre entre les instances officielles du CISSS représentant les intervenants des services médicaux et pharmaceutiques ;

CONSIDÉRANT la contribution essentielle de la direction des services professionnels aux travaux du comité de gouvernance du CISSS ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une certaine pérennité au fonctionnement actuel du CISSS avec le départ à la retraite de sa PDG prévu le 31 mars prochain ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'entériner la modification de la structure administrative et de l'organigramme du CISSS tel que présentée par la présidente-directrice générale à l'effet que la direction des services professionnels relève directement de

son bureau plutôt que de celui de la direction générale adjointe.

4.2 RÉSOLUTION DE DÉCENTRALISATION DE LA MRC HAUTE-GASPÉSIE

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Duguay, présidente-directrice générale à présenter ce point.

M. Magella Émond, en tant que maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, se retire de la discussion.

Mme Duguay mentionne que la MRC de la Haute-Gaspésie a transmis une résolution de décentralisation du système de santé et de services sociaux du Québec. M. Loiselle ajoute que cette résolution touche directement les préoccupations du conseil d'administration en soulignant l'importance de la gestion de proximité. Suite à une lecture de l'extrait de résolution, un administrateur exprime des réticences à appuyer cette résolution dans son entièreté. Une correspondance sera transmise à la MRC de la Haute-Gaspésie afin d'apporter certaines nuances par rapport à des aspects énoncés, notamment pour clarifier que la population de la Haute-Gaspésie n'a connu aucune diminution de services depuis la création du CISSS de la Gaspésie en 2015.

4.3 CONTRAT DE L'URGENCE ET DES SOINS INTENSIFS DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Duguay, présidente-directrice générale à présenter ce point.

Mme Duguay mentionne que M. Cloutier a procédé à l'appel d'offres concernant le projet de réaménagement de l'urgence et des soins intensifs de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts. M. Cloutier ajoute que ce sera le CISSS de la Gaspésie qui aura la chance d'être maître du projet dont la fin projetée est janvier 2023. Un administrateur questionne le processus d'appel d'offres et on lui assure que tout s'est fait conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics.

4.4 INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS POUR LA MAISON DES AÎNÉS ET MAISON ALTERNATIVE

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Duguay, présidente-directrice générale à présenter ce point.

Mme Duguay mentionne que les travaux avancent rondement en prévision de l'ouverture de la première Maison des aînés et alternative en Gaspésie à Rivière-au-Renard. Elle ajoute que plusieurs municipalités ont signifié leur intérêt à recevoir un tel projet sur leur territoire. Mme Jacques mentionne que chaque demande sera évaluée en fonction des quotas et orientations du ministère.

4.5 ÉTAT DE SITUATION DE LA VACCINATION

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Méthot, directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Mme Méthot mentionne que la Gaspésie peut être fière de ses équipes de vaccination ainsi que de la population qui a grandement participé à l'atteinte des plus hauts taux de vaccination du Québec, notamment grâce à l'excellent travail de collaboration des équipes. Considérant qu'une majorité de la population est vaccinée, Mme Méthot ajoute que comme partout au Québec, une transition s'opère afin d'adapter les services de vaccination aux besoins de la population. Malgré la diminution des quantités de vaccins administrés, on demeure créatif afin de développer l'approche de proximité.

4.6 MOTION DE FÉLICITATION ET DE REMERCIEMENTS À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL AYANT PARTICIPÉ À LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, souhaite féliciter l'ensemble du personnel ayant participé de près ou de loin à l'effort de vaccination de la population. Depuis le lancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19 au Québec, les équipes de vaccination du CISSS de la Gaspésie ont travaillé sans relâche, ce qui a permis entre autres d'obtenir les meilleurs taux de vaccination au Québec. Elle souhaite souligner le leadership des gestionnaires

cliniques et administratifs dans cette démarche gagnante ainsi que la remarquable collaboration entre Mme Johanne Méthot, directrice générale adjointe et le Dr Yv Bonnier-Viger, directeur régional de santé publique. Elle remercie également les retraités qui sont revenus prêter main forte pour leur implication significative.

CA-CISSSG-14-21/22-103

SUR PROPOSITION D'UNANIMITÉ APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de féliciter l'ensemble du personnel ayant participé à la campagne de vaccination contre la Covid-19 ;
- de féliciter les équipes de vaccination du CISSS de la Gaspésie qui ont travaillé sans relâche depuis le début de la campagne de vaccination au Québec au mois de décembre 2020 ;
- de féliciter le leadership et le travail de collaboration du personnel administratif et clinique ;
- de remercier les retraités qui sont revenus au travail afin de prêter main forte.

4.7 ÉTAT DE SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Monsieur Loiselle, président, invite Dr Yv Bonnier-Viger, directeur régional de santé publique, à présenter ce point.

Dr Bonnier-Viger informe que le virus a bien réussi sa dernière mutation et que cela fait en sorte qu'il est devenu très contagieux. Pour l'instant, la Covid-19 demeure beaucoup plus dangereuse que l'influenza et il ne faut pas la prendre à la légère malgré l'assouplissement des mesures sanitaires. Les grands succès connus dans la bataille contre ce virus sont rendus possibles grâce à la vaccination, par exemple le bas taux d'hospitalisation lié à la Covid-19 en Gaspésie est grâce au taux de vaccination élevé de la population.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Loiselle, président, invite M. Magella Émond, président du comité de vérification, à présenter ce point.

M. Émond fait état des présences et mentionne que les membres du comité des ressources humaines se sont joints à la rencontre afin de traiter le plan d'action de performance administrative et la présentation du registre des conflits d'intérêts potentiels conjointement. Les sujets suivants ont été abordés :

- Plan d'action — performance administrative
- Présentation du registre des conflits d'intérêts potentiels
- Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2022-2023
- AS-617 – Période 9 (4 décembre 2021)
- Plan de conservation des équipements médicaux et non médicaux
- Situation financière et coûts Covid — Période 10 (1^{er} janvier 2022)
 - Impact des conventions collectives et primes temporaires
- Secteurs déficitaires — suivi des actions
- Rapports liés à la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle du CISSS de la Gaspésie
- Procédure d'hébergement du personnel de passage
- Approbation des frais de déplacement des hors-cadres et des membres du conseil d'administration

M. Émond mentionne que les membres ont apprécié la nouvelle formule synthèse de présentation des contrats. Il souhaite également souligner le professionnalisme des directeurs, Messieurs Collette, Vézina, Gendron, Cloutier et Sauvé, pour la qualité de leurs présentations.

5.2 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

Monsieur Loiselle, président, invite M. Médor Doiron, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter ce point.

M. Doiron mentionne que la réunion s'est tenue mercredi dernier et que les sujets suivants ont été abordés :

- Tableau de bord intégré de la qualité et de la gestion des risques
- Suivi des recommandations adressées par le comité de vigilance et de la qualité
- Gestion des risques
 - Tableau des données incidents-accidents 2021-2022 à la P10
 - Tableau de suivi des événements sentinelles
 - Projet d'amélioration du processus de gestion des événements indésirables (AH-223-1)
- Agrément Canada
 - Bilan des pratiques organisationnelles requises 2021, volet santé physique et services généraux
 - Taux de conformité des critères à priorité élevée et taux de conformité des pratiques organisationnelles requises
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - Rapport statutaire — État de situation des plaintes
 - Registre de suivi des recommandations du médecin examinateur et du comité de révision
 - Registre de suivi des recommandations du Protecteur du citoyen
 - Registre de suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

5.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Monsieur Loiselle, président, invite M. Gilles Cormier, président du comité de gouvernance et d'éthique, à présenter ce point.

M. Cormier fait état des présences et mentionne que les sujets suivants ont été abordés :

- Registre des déclarations des conflits d'intérêts potentiels
- Tableau de suivi des embauches régulières, des embauches Covid-19 et des embauches étudiantes
- Proposition de modification au formulaire de déclaration des conflits d'intérêts demandé par le syndicat APTS
- Tableau de suivi des projets de recherche
- Présentation des résultats du sondage d'autoévaluation du conseil d'administration

M. Cormier ajoute que le sondage d'évaluation du conseil d'administration destiné aux administrateurs a été modifié et inclut notamment un aspect concernant la compréhension des documents déposés séance tenante, le cas échéant. Il rappelle également aux administrateurs l'importance de compléter le sondage.

5.4 COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Loiselle, président du comité des ressources humaines, fait mention des présences à la rencontre du 27 janvier dernier. Les sujets suivants ont été abordés :

- État de la main-d'œuvre
- Postes cadres : Direction des ressources informationnelles, Direction des services multidisciplinaires et Direction du programme jeunesse
- Travaux en cours avec les syndicats
- État de situation en lien avec les formations (SASI, agentes administratives)
- Dossiers litigieux
- Comité stratégique de la présence au travail

5.5 COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Edna Synnott, représentante du comité des usagers du centre intégré (CUCI), à présenter ce point.

Mme Synnott mentionne que la dernière réunion s'est tenue le 19 janvier dernier et présente quelques faits saillants. La présidente du comité des résidents de Monseigneur Ross, Mme Rochefort, participe au comité de projet de la Maison des aînés et alternative de Rivière-au-Renard. M. Cormier, président du comité de réadaptation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, informe que des objets promotionnels ont été achetés afin d'améliorer la visibilité et de faire la promotion de ce comité. Au sujet du comité des usagers de la Côte-de-Gaspé, les rencontres reprendront prochainement. Quant au comité des usagers de la Haute-Gaspésie, ses activités vont bon train et des visites se tiennent dans les différentes installations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Pour le comité des usagers mission jeunesse, les résultats du sondage sur la qualité seront présentés à la haute direction. Finalement, Mme Synnott ajoute qu'aucun membre du comité des résidents de la Résidence Saint-Joseph de Maria ne s'est présenté pour siéger sur le CUCI.

5.6 COMITÉ DES FONDATIONS

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Mme Duguay mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion du comité des fondations depuis la dernière séance du CA. Une nouvelle directrice a été nommée à la fondation de la Haute-Gaspésie, Mme Josée Brisebois.

6. INFORMATION

6.1 INFORMATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Loiselle, président, rappelle que suite à sa rencontre avec le ministre de la Santé Christian Dubé lors de son passage à Gaspé à l'automne dernier, celui-ci lui avait fait part de son intérêt à entamer une décentralisation dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). M. Loiselle ajoute que cela entre en symbiose avec le projet de gestion de proximité qui progresse depuis 2019 et qui consiste à la mise en place de directeurs adjoints dans chaque réseau local de services.

M. Loiselle poursuit en informant que le processus de sélection est entamé pour le remplacement de la présidente-directrice générale et que le tout s'effectue sous la gouverne du ministère. Le concours lancé prendra fin le 18 février prochain.

6.2 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, débute en informant avoir rencontré les élus de chaque municipalité régionale de comté (MRC) du territoire et que cette démarche a une grande valeur ajoutée puisqu'elle permet un riche partenariat entre le secteur municipal et le CISSS de la Gaspésie, dont nous pouvons être fiers. Les liens de communication avec les partenaires du réseau syndical se poursuivent également. Mme Duguay poursuit en soulignant que M. Lou Landry a officiellement été nommé adjoint à la PDG et aux relations avec les médias. Elle remercie M. Jean Morin pour l'intérim qu'il a accompli avec brio et rappelle que M. Morin demeurera à l'intérieur de l'organisation dans d'autres tâches, toujours dans le domaine des communications. La PDG avance ensuite qu'elle a vu les plans pour le projet de rénovation de la Villa Pabos et qu'elle en est très fière. Mme Duguay conclut en traitant des dossiers de l'urgence et de l'Hôpital de Maria. Elle soutient que ces deux dossiers se travaillent en parallèle et que la prochaine étape dans le dossier de l'urgence est de le déposer le 31 mars prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Qu'est-ce qui entraîne un délai dans la réalisation du projet d'hémodialyse à Gaspé ?

R. : *Le directeur des services techniques informe qu'une demande de financement ainsi que des plans ont été soumis au ministère. L'établissement est en attente d'une réponse pour aller de l'avant.*

Q. : Serait-il possible d'agrandir le stationnement de l'Hôpital de Gaspé afin que 2 voitures puissent circuler entre les voies ?

R. : *Le directeur des services techniques informe qu'il va se rendre sur les lieux afin d'évaluer la situation et voir ce qui peut être mis en place, le cas échéant, en s'assurant que tout est sécuritaire.*

Q. : Serait-il possible d'ajouter une période de questions du public au début et à la fin de la séance ?

R. : *Le président, M. Loiselle, répond qu'il est contraint par la loi d'avoir une séance de question du public et que le conseil d'administration fera une analyse de sa demande, dans le respect de la législation en vigueur.*

Q : Serait-il possible d'avoir une meilleure rétention des gestionnaires, notamment à la direction du programme jeunesse ?

R : *La présidente-directrice générale, Mme Chantale Duguay, mentionne être préoccupée par la situation de pénurie de personnel qui touche également les postes de cadres ainsi que la Direction du programme jeunesse. Elle rappelle cependant que Mme Jacques, présidente-directrice générale adjointe assume l'intérim au programme jeunesse. Elle termine sur une note positive en informant que des entrevues de sélection pour le poste de directrice ou directeur au programme jeunesse se tiendront prochainement.*

Q : Une personne porte à l'attention du conseil d'administration une situation personnelle survenue lors de sa visite à l'Urgence de l'Hôpital de Gaspé.

R : *La présidente-directrice générale, Mme Chantale Duguay, est désolée de la situation vécue. Elle ajoute qu'il s'agit d'un dossier de plainte qui pourra être soumis à Mme Caroline Plourde, la Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Mme Plourde va contacter personnellement la personne.*

7. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7.1 DEMANDE DE PERMIS MAISON DES AÎNÉS DE RIVIÈRE-AU-RENARD

Monsieur Loiselle, président, invite M. Harris Cloutier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

M. Cloutier mentionne qu'en août 2021, le ministère a fait l'annonce d'un budget pour la construction d'une Maison des aînés et alternative de Rivière-au-Renard. Ce qui se traduit par un ajout de 48 places divisées en 4 maisonnées, dont 3 maisonnées dédiées aux personnes âgées et 1 maisonnée dédiée aux adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme. À cet égard, comme il s'agit d'une nouvelle installation, l'établissement doit faire une demande de permis auprès du ministère.

CA-CISSSG-14-21/22-104

CONSIDÉRANT l'annonce du MSSS pour la construction d'une Maison des aînés et alternative à Rivière-au-Renard ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux prévue à l'automne 2022 ;

CONSIDÉRANT l'obligation du CISSS de la Gaspésie de faire la demande de permis pour la nouvelle installation de Rivière-au-Renard ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser la présidente-directrice générale, Mme Chantal Duguay, à faire la demande de permis auprès du MSSS pour la Maison des aînés et alternative de Rivière-au-Renard et à signer, pour et au nom du CISSS de la Gaspésie, tout document afférent à cette demande.

7.2 DEMANDE DE PERMIS AIRE OUVERTE DE GASPÉ

Monsieur Loiselle, président, invite M. Harris Cloutier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

M. Cloutier rappelle qu'en décembre 2019, le MSSS a fait l'annonce pour le déploiement de deux sites Aire ouverte pour Gaspé et Grande Rivière. Après le cinquième avis d'appel d'offres qui a pris fin le 4 février 2022, aucune soumission n'a été déposée. Les services à la clientèle de Gaspé ont été aménagés temporairement dans un bâtiment appartenant au CISSS de la Gaspésie situé au 144, boulevard de Gaspé en attendant de trouver des espaces locatifs.

CA-CISSG-14-21/22-105

CONSIDÉRANT l'annonce du MSSS pour le déploiement de deux (2) sites Aire ouverte pour les secteurs de Gaspé et Grande Rivière ;

CONSIDÉRANT qu'après le 5^e avis d'appel d'offres, aucune offre locative n'a été déposée pour le secteur de Gaspé ;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a aménagé temporairement des espaces pour loger le site Aire ouverte de Gaspé au 144, boulevard de Gaspé, à Gaspé ;

CONSIDÉRANT l'obligation du CISSS de la Gaspésie de faire la demande de permis pour la nouvelle installation de Gaspé ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser la présidente-directrice générale, Mme Chantal Duguay, à faire la demande de permis auprès du MSSS pour le site Aire ouverte de Gaspé et à signer, pour et au nom du CISSS de la Gaspésie tout document afférent à cette demande.

7.3 CONFORMITÉ DES PERMIS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Loiselle, président, invite M. Harris Cloutier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

M. Cloutier présente les différents changements survenus dans les permis de l'établissement. Il mentionne que l'attestation de conformité découle de la démarche entreprise et ne présente pas d'enjeux spécifiques. Les capacités validées demeurent inchangées mis à part les installations suivantes : Point de service de la MRC d'Avignon, Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Listuguj, Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Bonaventure-Avignon, CLSC de Saint-Omer, CHSLD de New Carlisle, CHSLD Mgr-Ross de Gaspé et Aire ouverte de Gaspé. La validation des capacités a été effectuée en vue de la présente attestation et l'analyse globale pour les nouvelles dénominations est en cours auprès du MSSS.

CA-CISSG-14-21/22-106

CONSIDÉRANT l'obligation du CISSS de la Gaspésie d'attester de la conformité des informations inscrites au permis d'exploitation numéro 1104-5242 au 1^{er} février 2022 ;

CONSIDÉRANT que la présente démarche s'inscrit dans le processus d'analyse globale qui est en cours ;

CONSIDÉRANT la demande du MSSS d'effectuer une présentation au conseil d'administration et d'accompagner l'attestation d'une résolution.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à signer le formulaire de déclaration de la conformité des installations et de leurs capacités inscrites au permis 1104-5242 et de le transmettre au MSSS accompagné du tableau sommaire et des formulaires requis.

7.4 PLAN DE CONSERVATION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX, NON MÉDICAUX ET DU MOBILIER 2022-2025

Monsieur Loiselle, président, invite M. Harris Cloutier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

M. Cloutier présente le nouveau plan triennal 2022-2025 qui comporte plus de 500 projets et près de 9500 équipements. Le plan PCEM 2022-2025 marque un retour vers une enveloppe de 100 %. Celle-ci avait été bonifiée par le MSSS à 125 % en 2015 afin de diminuer l'état de désuétude des parcs d'équipements. Cela signifie qu'aucun projet de consolidation ou aux développements ne peut être réalisé. Il ajoute que le CISSS de la Gaspésie est en première place au décaissement dans la province. Le conseil d'administration félicite M. Cloutier. Un administrateur questionne la répartition et le choix des équipements. M. Cloutier répond qu'il doit respecter la loi à cet égard et y aller avec le plus bas soumissionnaire. Une administratrice demande quel est le processus en place pour le remplacement d'un équipement matériel qui n'est pas vétuste, mais qui est désuet ou pour un nouveau besoin. M. Cloutier répond que dès qu'il s'agit d'un nouveau besoin, c'est une demande de développement pour laquelle nous devons avoir l'accord du ministère.

8. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

8.1 DÉCISION POUR DES DEMANDES DE NOMINATIONS (STATUTS ET PRIVILÈGES) OU MODIFICATIONS DE NOMINATIONS POUR DES MÉDECINS, PHARMACIENS OU DENTISTES MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE DÉMISSION À ENTÉRINER POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE ET SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS OU ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Monsieur Loiselle, président, invite Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point. Dre Guilbeault nomme les demandes de nomination et de privilèges, dont un nouvel urologue.

CA-CISSG-14-21/22-107

CONSIDÉRANT les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins présentés aux tableaux 20220217-1 annexés ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre des séances ordinaires du 10 février 2022 et du Comité d'examen des titres du 8 février 2022 en lien avec le point précédent ;

CONSIDÉRANT la démission d'un médecin présenté au tableau 20220217-1.

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté au tableau 20220217-1, les nominations et modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille et médecins spécialistes comme membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) ;
- d'utiliser le modèle de résolution pour les nominations des médecins, celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution soit conservé au dossier du professionnel ;

- d'autoriser, en vertu de l'article 255 de la LSSSS, la cessation de pratique dans l'établissement d'un médecin indiqué au tableau N° 20220217-1 et à la date indiquée qui a été donnée à la suite d'un préavis de moins de 60 jours.

8.2 CHEFFERIE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE

Monsieur Loiselle, président, invite Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault mentionne que depuis la démission de Dre Shérine El-Bernachawy de la chefferie du département de médecine spécialisée du CISSS en avril 2021, elle assume, par intérim, les fonctions de chef de ce département, conformément à ce que prévoit la LSSSS. Après un appel vain de candidatures à l'automne 2021, des démarches auprès des membres du département ont permis d'identifier un candidat souhaitant assurer les fonctions de chef de ce département. Après consultation menée auprès des membres, la candidature de Docteur Richard Audet, médecin spécialiste en médecine interne à l'Hôpital de Maria, a pu être confirmée.

CA-CISSG-14-21/22-108

CONSIDÉRANT que le poste de chef de département de médecine spécialisée du CISSS est vacant depuis le mois d'avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que les fonctions sont assumées par intérim par la directrice des services professionnels depuis ce temps ;

CONSIDÉRANT les appels de candidatures et les consultations effectués par la direction des services professionnels depuis l'automne 2021.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de procéder à la nomination de Dr Richard Audet, médecin spécialiste en médecine interne à l'Hôpital de Maria, à titre de chef de département de médecine spécialisée, et ce, pour un mandat de 4 ans.

8.3 RÈGLES DE GESTION DES POSTES EN SPÉCIALITÉ

Monsieur Loiselle, président, invite Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault mentionne que le ministère a transmis des règles de gestion pour les postes en spécialité et que cela a fait l'objet d'une analyse de la table des chefs, qui s'en est inspirée pour établir des règles de gestion générales au CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSG-14-21/22-109

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité du MSSS sont en vigueur depuis le 16 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la table des chefs de département et de la direction des services professionnels du CISSS de la Gaspésie d'adapter ces règles de gestion à la réalité gaspésienne ;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la Table des chefs de département du CISSS de la Gaspésie pour produire un document de référence intitulé Règles de gestion des postes en spécialité ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité exécutif du CMDP à l'égard du document produit par la Table des chefs de départements.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter les Règles de gestion des postes en spécialité au CISSS de la Gaspésie telles que déposées.

8.4 LISTES D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ

Monsieur Loiselle, président, invite Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault mentionne que l'établissement s'est doté d'une structure pour permettre au CRDS d'être plus fonctionnel et de mieux répondre à sa mission. Un enjeu demeure important au niveau de l'attraction de médecins spécialistes dans la région. En effet, le CISSS doit encore avoir recours à des médecins itinérants pour compléter son offre de service. L'accès priorisé aux services spécialisés par le suivi des délais par le centre de répartition des demandes de services (CRDS) permet d'assurer une vigie en continu pour les spécialités ciblées. Dre Guilbeault ajoute que depuis la dernière présentation au conseil d'administration, l'accessibilité en spécialité demeure avec des défis. Pour l'urologie, la situation s'améliorera avec l'arrivée du nouvel urologue le 27 janvier dernier. Pour notre établissement, la situation demeure difficile plus particulièrement en ophtalmologie, en dermatologie, en ORL, en pédiatrie et en orthopédie. Pour l'ORL, la situation devrait également s'améliorer avec le support sur place qui est maintenant offert par un groupe d'ORL de l'Outaouais. Les données sont celles générées par le CRDS et la dernière mise à jour date du 1^{er} janvier 2022.

8.5 RAPPORT DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT

Monsieur Loiselle, président, invite Dre Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault procède au dépôt des rapports de garde en établissement et mentionne que les statistiques sont dans la normale. Elle ajoute que la formation continue en lien avec la P38 se poursuit et que 2 formations ont été données aux médecins jusqu'à maintenant.

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023

Monsieur Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

M. Collette mentionne qu'au 31 mars prochain, des autorisations d'emprunt d'un total de 70 000 000 \$ viendront à échéance pour le fonds d'exploitation. Un budget de caisse prévoit un besoin de 36 000 000 \$ additionnels pour le premier trimestre 2022-2023. Afin de nous assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir nos opérations, nous devons renouveler les demandes d'autorisation d'emprunt à partir du 1^{er} avril 2022, et ce, jusqu'au 31 mars 2023, ainsi que pour l'utilisation de ces autorisations d'emprunt octroyées pour la même période. Cela permettra de maintenir les liquidités nécessaires pour assumer nos opérations financières liées au fonctionnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie.

CA-CISSSG-14-21/22-110

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation ;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que notre déficit cumulé au 31 mars 2021 est de 13 759 723 \$;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2022 prévoient qu'il sera difficile de maintenir l'équilibre financier ;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an et la pression importante des dépenses COVID sur nos liquidités ;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 75 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2023 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 75 000 000 \$ entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

9.2 RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617

Monsieur Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

M. Collette effectue le dépôt du rapport trimestriel AS-617 pour la période financière 9 faisant état des projections financières en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

CA-CISSG-14-21/22-111

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publiée par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 9 2021-2022 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations d'une somme de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire ;
- d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

10. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

10.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME ANDRÉA HOULE À TITRE DE SAGE-FEMME

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Mme Jacques informe que le contrat de Mme Andréa Houle à titre de sage-femme est arrivé à échéance en juin dernier et qu'elle souhaite procéder à son renouvellement. Par conséquent, Mme Valérie Leuchtman, responsable intérimaire du service des sages-femmes du CISSS de la Gaspésie, recommande au conseil d'administration de renouveler le contrat de Mme Andréa Houle comme sage-femme à temps partiel régulier, et ce, pour une durée de trois ans.

CA-CISSG-14-21/22-112

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de Mme Houle arrivée le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un lien contractuel est nécessaire pour que Mme Houle puisse être couverte par les assurances responsabilité ;

CONSIDÉRANT que Mme Houle possède les qualifications et les compétences requises de sage-femme, sur recommandation de la responsable intérimaire des services de sage-femme du CISSS de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT qu'une sage-femme travaillant en établissement doit être liée à une entente contractuelle, laquelle doit recevoir une approbation selon l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services de Mme Houle à titre de sage-femme pour le maintien de l'offre de services ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter la prolongation du contrat de Mme Andréa Houle, à titre de sage-femme, pour une durée de trois ans, soit du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2024.

10.2 RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Conformément à la loi 99, Mme Jacques dépose le rapport sur le recours à l'hébergement intensif au conseil d'administration. Dans notre région, l'endroit où l'encadrement intensif est autorisé, selon les permis en vigueur, est l'Unité La Rade. Les objectifs du programme d'encadrement intensif sont d'offrir l'encadrement statique et dynamique nécessaire et approprié à certains adolescents présentant des comportements dont la gravité, l'intensité et la récurrence ont été observées et analysées par un outil spécifique. À partir des résultats obtenus, une personne autorisée par la présidente-directrice générale peut décider de l'hébergement du jeune dans l'unité d'encadrement intensif (si le jeune concerné a moins de 14 ans, c'est la directrice de la protection de la jeunesse qui doit prendre cette décision). Aucune question ou commentaire n'est soulevé.

11. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

11.1 ÉTAT DE SITUATION SUR LES 15 MESURES DE SÉCURITÉ MINIMALES DE L'EGI 2021-2022

Monsieur Loiselle, président, invite Mme Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles par intérim, à présenter ce point.

Mme Soucy présente l'état de situation des 15 mesures de sécurité minimales de l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022. Elle ajoute que les infrastructures ont été solidifiées et que nos systèmes d'information sont colmatés. Des avancées majeures sont prévues au cours des prochaines années dans le plan de modernisation du gouvernement. Mme Soucy reçoit des félicitations des membres du CA. Un administrateur demande s'il y a eu des failles dans les systèmes d'information. Mme Soucy répond qu'aucune faille n'a été détectée et que le CISSS de la Gaspésie est très bien protégé.

12. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

12.1 COMITÉ DE SÉLECTION — POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES PROGRAMMES JEUNESSE

Monsieur Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Vézina mentionne que l'appel de candidatures pour le poste de directrice ou directeur du programme jeunesse s'est terminé le 7 février dernier et propose que le comité de sélection soit formé.

CA-CISSG-14-21/22-113

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures, pour le poste de directrice ou directeur du programme jeunesse au CISSS de la Gaspésie, s'est terminé le 7 février 2022 ;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder rapidement à la présélection des candidats qui seront rencontrés en entrevue ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

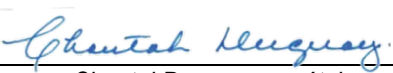
- D'entériner la proposition du comité de sélection, composé de :
 - M. Médor Doiron, représentant du conseil d'administration ;
 - Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale ;
 - Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe ;
 - M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-14-21/22-114

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 26.


Richard Loiselle, président


Chantal Duguay, secrétaire